



DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Année 2015

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations budgétaires (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

C'est l'occasion pour les membres du conseil municipal d'examiner l'évolution du budget communal, en recettes et dépenses, en investissement et en fonctionnement et de débattre de la politique d'équipement de la ville et de sa stratégie financière et fiscale.

Table des matières

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE NATIONAL	2
a) Contexte général.....	2
b) La baisse inédite des dotations de l'Etat.....	2
c) Mesures nationales impactant le budget local	2
2. LE CONTEXTE BUDGETAIRE DE LA COMMUNE	3
a) Sur l'exécution budgétaire 2014.....	3
b) L'endettement.....	4
c) Sur la fiscalité	5
d) Dotations globale de fonctionnement	5
3. CADRAGE BUDGETAIRES 2015.....	6
a) La section de fonctionnement.....	6
b) L'investissement	7
4. BUDGETS ANNEXES	8
a) Budget Eau	8
b) Budget Haslen/Kraugarten	8

1. LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET BUDGETAIRE NATIONAL

a) Contexte général

Les analyses économiques laissent apparaître les tendances suivantes : en France, après une dégradation de l'activité économique au cours de l'été 2014, le climat des affaires est en légère amélioration. L'économie française progresserait peu au quatrième trimestre (+0.1%) avant de retrouver un peu d'élan au premier semestre 2015 (+0.3% par trimestre)

b) La baisse inédite des dotations de l'Etat

Le PLPFP (projet de loi de programmation pluriannuelle des finances publiques) vient décliner le pacte de responsabilité et croissance en prévoyant la poursuite du redressement des comptes publics engagé par la loi de programmation des finances publiques 2012-2017 par une réduction des dépenses de 50 Mds €. L'objectif est de ramener le déficit public sous la barre des 3% en 2017.

Comme cela a été le cas en 2014, le Programme de stabilité prévoit explicitement que la contribution des collectivités correspondra à une diminution des concours financiers de l'Etat, soit une chute de ces concours de 11 Md€.

- Conséquence sur la DGF

Après le prélèvement de 1,5Md€ institué par la Loi de finances pour 2012, la loi de programmation pluriannuelle des finances publiques 2014-2019 prévoit un prélèvement supplémentaire de 11Mds sur 3 ans (2015-2017), ce qui se traduira par une réduction des concours financiers de 3,67Mds€ par an. La prise en charge par le bloc communal (communes + EPCI) en 2015 s'établira à 56% du total de 3,67 Mds€, soit 2,1Mds€, le solde étant assumé par les départements et les régions.

Pour 2015, le montant total de l'effort demandé aux communes s'élèvera à 1 450 M€, soit 2,46 fois plus qu'en 2014 !

Aussi, c'est l'intégralité de la section de fonctionnement qui doit être révisée et les dépenses de fonctionnement réduites.

c) Mesures nationales impactant le budget local

Les charges de personnel devraient augmenter, à périmètre humain constant du fait de la hausse du SMIC (+0.8%), de la réforme des catégories C et de la hausse des cotisations vieillesse versées à l'URSSAF, à la CNRACL et l'IRCANTEC.

En conclusion, nous devons faire face à une baisse des dotations de l'Etat, une hausse des prélèvements obligatoires et baisse des dispositifs de subventionnements aussi.

Concernant les dispositifs nationaux, il est rappelé que la commune, du fait de son potentiel financier élevé, ne peut émarger aux dispositifs de financements de type « Dotation des Equipements des Territoires Ruraux ».

Or cette subvention est la principale source de financement des investissements communaux... enveloppe de subvention qui a été abondée par l'Etat cette année, afin de soutenir l'effort d'investissement local !

Dans le domaine du logement social, les objectifs triennaux n'ayant pas été atteints (2011-2014), la pénalité appliquée à la commune, de l'ordre de 40 000 euros, aurait pu être majorée de 50%. Un moratoire a été négocié lors des auditions en Préfecture pour la prochaine période triennale, à condition de satisfaire au rattrapage des logements aidés.

Ces baisses de dotations devront être compensées, en gagnant de nouvelles marges de manœuvre dans les budgets, afin de minimiser les impacts des politiques nationales au niveau local.

2. LE CONTEXTE BUDGETAIRE DE LA COMMUNE

a) Sur l'exécution budgétaire 2014

Les recettes de fonctionnement diminuant plus rapidement que les charges, le résultat comptable et par conséquent la CAF se sont dégradés sur les 4 derniers exercices (environ – 200 K€ par an).

Le résultat net budgétaire est néanmoins en hausse par rapport à l'année précédente du fait des efforts consentis dans la gestion des finances communales.

Le tableau suivant analyse l'évolution du résultat sur les 3 dernières années :

FONCTIONNEMENT	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014
Dépenses	4 011 305	4 260 810	4 427 147
Recettes	4 474 043	4 829 372	4 632 404
<i>Excédent /déficit</i>	<i>462 738</i>	<i>568 563</i>	<i>205 257</i>
INVESTISSEMENT			
Dépenses	5 977 720	4 870 112	2 753 574
Recettes	5 796 321	3 882 942	2 442 712
<i>Excédent /déficit</i>	<i>-181 400</i>	<i>-987 170</i>	<i>-310 862</i>
RESULTAT	281 339	-418 607	-105 605

Les investissements ont été minimisés au strict nécessaire selon les inscriptions budgétaires réalisées en 2013 et au début d'année 2014, afin de baisser le déficit d'investissement. Le retour à un excédent d'investissement est envisagé sur 2 ou 3 exercices.

Les charges de fonctionnement augmentent de façon concomitante avec l'évolution du coût de la vie. On déplore néanmoins une baisse des recettes de fonctionnement due notamment à la baisse des dotations de l'Etat.

Les investissements en forte hausse ont impliqué un recours important à l'emprunt et ont fortement dégradé le fonds de roulement de la collectivité.

En conclusion :

La commune n'a pas encore retrouvé un équilibre budgétaire satisfaisant. Une politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement dans les services se poursuivra sur l'année 2015 et dans les années ultérieures.

Ces mesures doivent permettre de reconquérir des marges de manœuvres, et notamment un excédent de la section de fonctionnement d'au moins le double des capacités actuelles dans 3 ans.

b) L'endettement

<i>Etat de la dette: évolution de l'annuité</i>				
2012	2013	2014	2015	2016
615 786,67	425782,28	486411,37	553018,33	553018,33

L'évolution de l'annuité est liée à la négociation en 2013 du prêt Helvetix, renégocié en taux fixe et à la mise en œuvre de 2 prêts de respectivement 2 M€ et 1M€ (activé en 2014), à un taux de 5.28% sur 30 ans.

L'encours de la dette bancaire est passé de 4.8 M€ en 2012 à 6.6 M€ en 2013 et 7.9 M€ en 2014 soit une augmentation de plus de 65 % sur 3 ans.

Il faut noter que l'emprunt de 1.1 M€ contracté sur le budget Haslen n'est pas en phase d'amortissement à ce jour. De plus, pour 2016, 700 000 euros consacrés aux acquisitions du Krautgarten devront être remboursées, s'agissant d'un prêt in fine.

Enfin pour 2015, sans pour autant être un produit d'emprunt, l'acquisition de la maison Jung devra être remboursée auprès de l'Etablissement foncier du Bas-Rhin, soit la somme d'environ 400 000 euros.

En conclusion :

L'endettement, qui s'est fortement dégradé depuis 2011, nous contraint à une politique d'austérité dans le domaine du crédit et à mener un apurement de la dette sur une période d'au moins 4 ans.

Les investissements qui seront proposés dans les prochaines années devront être réalisés sur fonds propres. La recherche de gisements d'économies est essentielle dans les services municipaux.

Par ailleurs, des choix de priorités dans les investissements seront opérés.

c) Sur la fiscalité

LA COMMUNE DE SCHWEIGHOUSE SUR MODER ne perçoit que les « taxes ménage », la CCRH percevant les produits liés à la fiscalité économique (ex-TPU).

Elles se répartissent comme suit :

- 31,5 % au titre de la taxe d'habitation :
- 67,8 % au titre de la taxe foncière (bâti) :
- 0,7 % au titre de la taxe foncière (non bâti) :

Les taxes locales représentent 22% des recettes de fonctionnement.

	2014	2013	2012	2011	Tx Moyen communaux pour le Bas-Rhin
Taxe d'habitation					
bases	4 606 345	4 516 487	4 337 855	4 128 161	
taux	7,12%	7,12%	7,12%	6,78%	14.14%
produit net	327 972	321 574	308 855	288 692	
Foncier bâti					
bases	7 331 302	7 294 730	7 072 823	6 805 324	
taux	9,50	9,50%	9,04%	9,04%	16.42%
produit net	696 474	692 999	671 918	633 614	
Foncier non bâti					
bases	24 464	24 515	23 661	23 407	
taux	29,56%	29,56%	29,56%	28,15%	48.06%
produit net	7 232	7 247	6 994	6 643	
total perçu	1 031 678	1 021 820	987 767	928 949	

Il subsiste de très bonnes marges de manœuvre au niveau de la fiscalité locale du fait d'un CMPF (coefficient de mobilisation du potentiel fiscal) très bas et de taux d'imposition nettement inférieurs aux moyennes départementales et régionales (- 50 %).

d) Dotations globale de fonctionnement

En 2014, le montant total de l'effort demandé aux communes s'est élevé à 588 M€ ; en 2015, il s'élèvera à 1 450 M€, soit 2,46 fois plus qu'en 2014 :

	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Dotation forfaitaire	421 177,00	422 152,00	448 451,00	460 655,00	458 375,00	423 532,00

La contribution au redressement des finances publiques, pour l'année 2014, a été de 32 993€.

En conclusion ;

Pour 2015, la Dotation Globale de Fonctionnement baissera d'environ 81 000 €.

3. CADRAGE BUDGETAIRES 2015

a) La section de fonctionnement

	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	Réalisé 2014
Dépenses de fonctionnement	4 481 595,37	4 585 853,03	4 011 304,6	4 260 809,95	4 427 147,28

L'objectif est de maîtriser les dépenses de fonctionnement à leur niveau de 2014 en utilisant les moyens suivants :

- Optimisation de la masse salariale

Dans le domaine des ressources humaines, une politique de non-remplacement des départs à la retraite est mise en œuvre, en fonction des besoins des services.

L'augmentation de la masse salariale correspondra pour 2015 au strict relèvement des cotisations obligatoires et des engagements pris au niveau national.

- Modernisation des services et optimisation de la fonction achat

Une nouvelle organisation est mise en œuvre, plus efficace et garante des processus d'achat pour éviter les dérapages et permettre le contrôle budgétaire. Des référents sont nommés dans chaque pôle, garants des achats et de leur opportunité.

Les comptes « fêtes et cérémonie » et « communication » subiront une baisse des prévisions de l'ordre de 10%.

- Gestion du patrimoine

Le patrimoine communal fera l'objet d'un suivi, notamment en ce qui concerne les consommations énergétiques.

Les locations seront limitées au strict nécessaire.

- Recherche active des aides et subventions

Toute opération pouvant bénéficier de financement fera l'objet d'une priorisation, dans le cadre des budgets prévus. L'objectif est d'optimiser les cofinancements, surtout en section de fonctionnement.

- Gestion de la dette

Il sera tenté de procéder à la renégociation de l'ensemble des emprunts de la commune et des budgets annexes. L'objectif est de se désendetter afin de retrouver des capacités d'autofinancement, qui sont à ce jour très basses.

Le crédit CCM de 2.8 M€ a d'ores et déjà fait l'objet, en 2014, d'une renégociation, faisant passer le taux d'intérêt annuel de 4.2% à 3.95%.

- Les participations intercommunales

Des mesures de mutualisation seront étudiées dans l'ensemble des services, en lien notamment avec la Communauté de Communes de la Région de Haguenau, afin de bénéficier d'économies d'échelles sur certains achats ciblés.

Au niveau du SIVOM de Schweighouse sur Moder et Environs, la participation communale, suite à la suppression d'un certain nombre de compétences, devrait baisser de l'ordre de 10%.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement et l'ajustement de l'investissement à la charge de la commune, tels que décrits précédemment, permettraient de reconstituer à minima la capacité d'autofinancement de la ville à l'horizon 2018.

Dans une phase transitoire, le recours aux cessions permettra d'assurer l'équilibre et contribuera aux économies de fonctionnement

b) L'investissement

L'objet de la politique d'austérité imposée dans les budgets de fonctionnement de la ville s'explique par la faiblesse de la capacité d'autofinancement, nécessaire à la mise en œuvre des investissements projetés.

Il n'est pas impossible de conjuguer l'assainissement des finances locales et la réalisation d'un programme d'investissement conséquent. Dans ce but, un plan pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration, que nous allons harmoniser avec les capacités budgétaires constatées.

On peut d'ores et déjà estimer qu'une seule grande opération d'investissement pourra être réalisée dans le cours du mandat.

- Les investissements « récurrents », liés aux bâtiments sont maintenus à leur niveau actuel, permettant d'entretenir et aménager l'espace public et les bâtiments communaux, et embellir la ville.
- L'école du Bocksberg, comme cela a déjà été annoncé, va être rénovée thermiquement, afin de pouvoir réaliser des économies d'énergie. Cette opération dont le coût est de 260 000 €HT, bénéficie de subventions de l'ordre de 45 %.
- La salle Kaeufling fera l'objet de travaux de mise aux normes (abri pour les ordures ménagères), de l'achat de nouvelles dalles de sol, et d'une réhabilitation de certains vestiaires. Cette dernière opération se poursuivra en 2016.
- Enfin les locaux du tennis pourront faire l'objet d'une première tranche de travaux de réhabilitation, à condition qu'une association puisse être pérennisée pour la gestion du Club.

4. BUDGETS ANNEXES

a) Budget Eau

La politique d'investissement, s'agissant du budget annexe de l'eau, prévoit une stabilité des dépenses à leur niveau actuel, correspondant à la mise à niveau du réseau et la création de certaines extensions.

b) Budget Haslen/Kraugarten

Dans le cadre du remboursement du prêt infime de 700 000 euros en 2016, les négociations vont être finalisées afin de réaliser l'opération d'aménagement dans le secteur du Krautgarten.

Concernant le Haslen, les premières études seront engagées en 2015, sachant que le PLU intercommunal, réalisé par le SIVOM, devrait être approuvé au second semestre 2016.
